

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 131 Subvention (7.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours le Monde IDF au titre de la Jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours le Monde IDF ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 28 mars 2018 et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Parcours le Monde IDF 8 bis, rue du Hainaut (19^e).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Parcours le Monde IDF (186090 / 2019_04860) pour son projet Osez l'international ! pour les jeunes parisiens.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO